



Récompenses et échange

Les présentes conditions régissent votre participation au programme de récompenses associé à une carte de crédit Capital One admissible (le « programme »). Si vous avez une carte de crédit Capital One admissible, les présentes conditions font partie des conditions qui s'appliquent à votre compte. En utilisant votre carte de crédit Capital One admissible, vous acceptez les présentes conditions ainsi que toutes les modifications qui y sont apportées (les « conditions »).

Dans les présentes conditions, « vous », « votre » et « vos » désignent le titulaire principal du compte, et « convention de titulaire de carte de crédit » désigne la convention de titulaire de carte de crédit Capital One qui régit la carte de crédit Capital One admissible, cette convention pouvant être modifiée de temps à autre. Sauf définition contraire aux présentes, tous les autres termes définis dans la convention de titulaire de carte de crédit ont le même sens dans les présentes conditions.

Commanditaire du programme : Le présent programme est commandité par Capital One (« nous », « notre », « nos »).

Carte de crédit Capital One admissible : Les cartes de crédit Capital One qui vous donnent droit au présent programme sont considérées comme des « cartes de crédit Capital One admissibles ». Au moment de l'inscription ou lorsqu'un surclassement vous sera offert, nous vous indiquerons si votre carte vous donne droit au présent programme.

Si vous avez plusieurs cartes de crédit Capital One admissibles, chaque carte sera liée à un compte de récompenses distinct. Les points que vous accumulez ou échangez seront indiqués dans le compte de récompenses lié à la carte de crédit Capital One admissible concernée. Vous ne pouvez pas lier vos différents comptes de récompenses ou transférer des points d'un compte de récompenses à un autre.

Participation : La participation au programme est limitée aux titulaires de comptes canadiens qui ont une carte de crédit Capital One admissible.

Inscription : Dès que votre compte de carte de crédit Capital One admissible sera configuré auprès de Capital One, nous vous inscrirons automatiquement au présent programme pour cette carte. Vous n'avez aucune autre mesure à prendre.

Accumulation de points : Vous accumulerez des points sur les paiements nets crédités à votre compte de carte de crédit Capital One admissible (le « compte »). Les points accumulés pour chaque compte seront indiqués dans le compte de récompenses lié à ce compte. Il n'y a pas de limite au nombre total de points que vous pouvez accumuler. Les points sont accumulés après l'inscription au programme et aucun point ne sera accordé rétroactivement.

Le nombre total de points que vous accumulez sera égal au taux d'accumulation multiplié par les paiements nets, et il sera calculé quotidiennement. Si le résultat comprend une fraction de point, nous arrondirons vers le haut (0,50 et plus) ou vers le bas (0,49 et moins) au point entier le plus près. Par exemple, supposons que votre taux d'accumulation est de 1 point par tranche de 1 \$. Si vous portez un paiement de 1,50 \$ au compte de votre carte, vous obtiendrez 2 points. Si vous portez un paiement de 1,49 \$ au compte de votre carte, vous obtiendrez 1 point.

Si l'un de vos paiements est annulé ou remboursé, le total des points accumulés sur ces paiements sera déduit de votre compte de récompenses. Cela pourrait même créer un solde négatif sur votre compte de récompenses.

De temps à autre, Capital One vous informera du taux d'accumulation qui s'applique à vous. Nous pouvons également offrir des taux d'accumulation spéciaux pour une durée limitée, sous réserve de conditions supplémentaires.

Vous n'accumulerez pas de points : a) si votre compte de récompenses est fermé ou suspendu, b) sur les fonds de sécurité qui nous sont fournis, ou c) sur les paiements effectués pour des services facultatifs.

Les transactions qui donnent droit à des points sont déterminées à notre seule discrétion. Si nous vous accordons des points par erreur, nous pourrions les déduire de votre compte de récompenses.

Expiration des points : Vos points n'expirent pas tant que votre compte de récompenses demeure ouvert et en règle. Toutefois, si votre compte de récompenses est fermé, vous perdrez tous les points que vous n'avez pas échangés.

Échange de points : Vous pouvez échanger vos points contre : a) des cartes-cadeaux, b) des crédits au compte, et c) d'autres options d'échange qui pourraient vous être offertes, en utilisant les services bancaires en ligne ou en appelant notre service à la clientèle. Les points n'ont aucune valeur monétaire (ils peuvent être échangés comme de l'argent comptant sous forme de crédits au compte) et ne peuvent pas être échangés contre de l'argent, vendus ou échangés d'une quelconque autre façon. Les points ne peuvent être échangés que par le titulaire principal du compte.

Les différentes options d'échange de points peuvent correspondre à des valeurs différentes, lesquelles peuvent être modifiées sans préavis. En tant que titulaire principal du compte, vous pouvez obtenir la liste complète des options d'échange qui vous sont offertes en utilisant les services bancaires en ligne ou en appelant notre service à la clientèle.

Tous les échanges sont définitifs. Une fois que vous avez soumis une demande d'échange, elle ne peut pas être annulée. Les échanges de points ne peuvent pas être annulés et les points échangés ne peuvent pas être remboursés ou remplacés.

Pour que vous puissiez échanger des points : a) votre compte doit être en règle, b) vous devez vous conformer entièrement aux présentes conditions, c) votre compte de récompenses doit être actif, et d) vous devez avoir suffisamment de points dans votre compte de récompenses.

Conditions relatives aux crédits au compte : Toutes les conditions supplémentaires ci-dessous s'appliqueront si vous échangez vos points contre des crédits au compte.

- Les crédits au compte ne peuvent être utilisés que pour réduire le solde du compte de votre carte de crédit Capital One admissible ayant servi à accumuler les points.

- Les crédits au compte réduisent le solde de votre compte, mais ils ne servent pas à remplir votre obligation de paiement mensuel minimum. Vous devrez quand même payer le paiement minimum indiqué sur votre relevé mensuel.
- Les crédits au compte peuvent être inscrits à votre compte dans les 60 jours qui suivent le traitement de votre demande d'échange. Malgré tous nos efforts, il peut y avoir du retard dans le traitement de votre demande d'échange. Veuillez donc vous assurer d'effectuer tous les paiements nécessaires avant la date d'échéance afin d'éviter des frais.

Conditions relatives aux cartes-cadeaux : Toutes les conditions supplémentaires ci-dessous s'appliqueront si vous échangez vos points contre des cartes-cadeaux.

- Les options de cartes-cadeaux offertes en échange de points ainsi que le nombre de points requis en échange de ces cartes-cadeaux peuvent changer sans préavis.
- Les cartes-cadeaux peuvent être assujetties à des conditions supplémentaires établies par la partie émettrice de la carte-cadeau, et ces conditions peuvent changer de temps à autre. Si une carte-cadeau n'est pas acceptée pour quelque raison que ce soit, nous n'en sommes pas responsables.
- Les cartes-cadeaux seront expédiées dans les deux semaines qui suivent le traitement de la demande d'échange. Si vous ne recevez pas votre carte-cadeau dans les 60 jours qui suivent la soumission de votre demande d'échange, ou si votre carte-cadeau est endommagée ou défectueuse à la livraison, veuillez communiquer avec notre service à la clientèle au numéro indiqué au dos de votre carte.
- Les cartes-cadeaux seront expédiées à l'adresse de communication enregistrée du titulaire principal du compte.

Autre option d'échange : D'autres conditions communiquées au moment de l'échange s'appliqueront également.

Compte de récompenses : Le terme « compte de récompenses » désigne le compte que nous utilisons pour enregistrer les points accumulés et échangés par vous dans le cadre du programme. Si vous avez plusieurs cartes de crédit Capital One admissibles, chaque carte sera liée à un compte de récompenses distinct. Les points accumulés ou échangés devraient être automatiquement indiqués dans votre compte de récompenses, ce qui peut prendre jusqu'à deux périodes de facturation à partir du moment où votre paiement est inscrit. Pour connaître votre solde à jour, veuillez visiter les services bancaires en ligne ou communiquer avec nos représentants du service à la clientèle.

Nous nous réservons le droit de vérifier et d'ajuster le solde de votre compte de récompenses en tout temps.

Fermeture du compte de récompenses : La fermeture de votre compte entraînera également la fermeture automatique de votre compte de récompenses. De plus, si votre compte est suspendu, fait l'objet de restrictions ou n'est pas en règle, nous pouvons fermer votre compte de récompenses sans préavis.

Au décès du titulaire principal du compte, le compte de récompenses sera fermé.

La fermeture de votre compte de récompenses (pour quelque raison que ce soit) entraînera la perte des points non échangés. Les points perdus en raison de la fermeture de votre compte de récompenses ne peuvent pas être récupérés.

Disqualification : Nous nous réservons le droit, sans préavis, de vous disqualifier de la participation au présent programme en cas de fraude, d'abus des privilèges du programme ou de violation des présentes conditions, comme il sera déterminé par Capital One à sa seule discrétion. Une telle résiliation peut entraîner, notamment, la fermeture de votre compte de récompenses et la perte des points non échangés.

Modification : Sous réserve des lois applicables, nous nous réservons le droit de modifier ou de résilier le présent programme ou les présentes conditions (y compris le taux d'accumulation, les valeurs d'échange, les récompenses et les limites imposées), en tout temps et sans préavis. Lorsque la loi l'exige, nous vous fournirons l'avis nécessaire dans les délais prévus par la loi.

Si nous sommes tenus de vous aviser ou si nous choisissons de vous aviser, sous réserve des lois applicables, nous pourrions le faire par voie électronique ou par tout autre moyen que nous jugeons approprié. Tous les avis et toutes les autres communications seront envoyés uniquement au titulaire principal du compte.

Les dispositions suivantes s'appliquent seulement si le titulaire principal du compte réside au Québec : Nous fournirons au titulaire principal du compte un avis au moins 60 jours avant d'effectuer des modifications à tout élément des présentes conditions que nous considérons comme essentiel, et ce, à notre entière discrétion. Lorsque nous apportons une modification à un élément que nous jugeons non essentiel, nous fournirons au titulaire principal du compte un avis 30 jours avant d'effectuer la modification. Cet avis sera rédigé clairement et lisiblement,

et présentera la nouvelle disposition ainsi que la date de prise d'effet de la modification. Si la modification augmente vos obligations ou réduit les nôtres, le titulaire principal du compte peut refuser la ou les modifications en résiliant sa carte de crédit en nous avisant dans les 30 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la modification, sans frais ni pénalité.

Fiscalité : La détermination et le paiement de toute obligation fiscale liée à l'accumulation ou à l'échange de points ou à la réception de tout avantage en vertu du présent programme sont de votre seule responsabilité. Dans la mesure où la loi l'exige, certaines transactions en vertu du présent programme pourraient devoir être incluses dans votre déclaration de revenus annuelle.

Avis de non-renonciation : Nous nous réservons le droit de retarder l'application de nos droits ou de ne pas faire appliquer nos droits en vertu des présentes conditions ou en lien avec le présent programme, sans perdre notre droit de les faire appliquer ultérieurement ou y renoncer.

Responsabilité et indemnisation : Vous nous libérez, ainsi que nos mandataires, de toute responsabilité envers vous ou toute autre personne, découlant, de quelque manière que ce soit, du présent programme. Nous ne sommes pas responsables des points volés ou perdus.

Divisibilité : Si une partie des présentes conditions est considérée comme non valide ou non exécutoire en vertu des lois en vigueur, les autres conditions continueront d'être valides et exécutoires.

Le présent programme est nul dans la mesure où il est interdit par les lois fédérales, provinciales ou locales.

Cession ou transfert : En tout temps, nous pouvons vendre, transférer ou céder n'importe lequel ou l'ensemble de nos droits et obligations en vertu des présentes conditions ou de votre compte de récompenses sans vous en informer à l'avance. Vous ne pouvez pas vendre, céder, ni transférer aucun de vos droits ou obligations en vertu des présentes conditions ou de votre compte de récompenses.

**Pour en savoir plus sur les récompenses, veuillez vous inscrire aux services bancaires en ligne.
Vous trouverez un lien vers la FAQ sur la page des récompenses.**